L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 JANVIER 1865. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 JANVIER.

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la première page, les nouvelles et annonces du jour.

A la deuxième.—L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif et par des encanteurs; des annonces de banques et de compagnies d'assurance, les départs de bateaux à vapeur et navires, et autres annonces.

A la troisième page — Matières à lire et annonces, en français.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, à son entrepôt, rue Jefferson, à quatre heures et demie.—Une montre en or et une boîte en argent, des bijoux, une malle, linge de corps, matelas en coton, &c.

Par Wm P. Vincent, au No 16 de la rue de Chartres.—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier.—Bœuf, épaules, saindoux, poisson, &c.

Par Montgomery & Bros., poteau 37, 3me District.—Bois de construction.

Par Hoffman & Marks, au No 58 de la rue de Chartres.—Marchandises sèches, vêtements, bonneterie.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan.—Marchandises sèches, linge fait et chapeaux.

Par Wm H. Bunnell, No 14, rue Carondelet.—Une facture de plaqué double.

Par McCerren & Landry, au Masonic Hall.—Un assortiment de meubles.

Par Montgomery & Bros., au No 79 rue du Camp.—120 balles de coton.

Par D. E. Morphy, au No 47 rue des Magasins.—311 lots de quincaillerie, coutellerie, fournitures de bureaux, &c.

Par R. Gutierrez, au coin des rues Bourbon et Toulouse.—Le fonds d'un café.

Nouvelles additionnelles
PAR LA VOIE DE L'OUEST.

Par le bateau à vapeur *Olive Branch*, arrivé hier, nous avons reçu des journaux de l'Ouest du 10 au 12 qui nous fournissent les nouvelles complémentaires suivantes:

NOUVELLES DU SUD.

New-York, 10 janvier—Le correspondant du *Herald* à Winchester rend compte d'une conversation avec un homme qui arrivait de Richmond et qui dit que les rebelles sont occupés à préparer l'évacuation de cette ville. On a déjà envoyé dans l'intérieur beaucoup de propriétés du gouvernement et de documents officiels. Jeff Davis est convaincu qu'il ne peut garder cette ville plus longtemps.

Les derniers journaux rebelles indiquent que Jeff. Davis a maintenant sur les bras des querelles avec les gouverneurs du Mississippi, de la Georgie et de l'Alabama.

Le Richmond *Whig* pense que la prétendue mise en de paix des deux Blair doit faire considérer les Etats-Unis comme la nation la plus impudente qui ait jamais existé.

Le Charleston *Courier* dit que Hood a fait massacrer ses troupes avec autant de témérité et d'insouciance que le Richmond *Sentinel* en a jamais attribué à Grant.

Le *Whig* publie des attestations d'un membre du clergé de Savannah, des généraux Beauregard et Wayne, qui contredisent les atrocités qu'on accusait les soldats de Sherman d'avoir commis à Milledgeville. Les dames de cette ville écrivent aussi qu'il n'y a rien eu de pareil.

Une querelle a surgi entre Jeff. Davis et le gouverneur Clark du Mississippi, au sujet des troupes d'Etat appelées récemment sous les armes par le gouverneur pour repousser l'incursion de Davidson. Davis insiste pour que ces troupes soient mises sous les ordres des autorités confédérées. Clark refuse sous prétexte qu'il est le commandant en chef des milices de l'Etat.

Miles, de la Caroline du Sud, égalemen par les mangeurs de feu, appuie le mouvement qui a pour but de créer. Les dictateur, et de lui donner pleins pouvoirs de nommer les officiers pour toute l'armée. D'autres membres s'opposent à ces projets.

La révocation de Butler.

New-York, 10 janvier.—Le correspondance de City Point au *Herald*, en date du 8, dit que le major général Butler a été révoqué par le Président comme commandant de l'armée du James et du département de la Virginie et de la Caroline du Nord, et qu'il a reçu l'ordre de se rapporter à Lowell, Massachusetts. L'ordre de révocation portait qu'il devrait remettre son commandement à l'officier que désignerait le général Grant comme son successeur provisoire. Cet officier est le général Ord qui commandait le corps en l'absence de Butler.

L'affaire St Albans.

Toronto, 10 janvier—L'affaire de Burley, un des pirates du lac Erié, a été appelée devant la Cour aujourd'hui. Le document signé par Jeff. Davis et autorisant l'incursion a été produit. Objection ayant été faite à ce qu'il fut reçu en Cour, l'affaire a été renvoyée à jeudi.

Montréal, Canada, 11 janvier—Les inculpés de St Albans ont obtenu un délai de 30 jours pour obtenir de nouveaux témoignages de Richmond.

Le commerce avec Savannah.

Plusieurs maisons ayant exprimé le désir d'expédier des cargaisons à Savannah, le secrétaire du Trésor a ordonné qu'il ne serait accordé aucune expédition en douane pour le compte des particuliers sans un permis spécial du département du Trésor.

Nouvelles militaires et autres

New-York, 10 janvier—Les généraux Hancock, Burnside et Averill sont ici.

Le *Times* pense que Thomas tentera probablement au Sud de Florence une marche à travers l'Alabama et le Mississippi semblable à celle de Sherman.

Le colonel Ewing, porteur de dépêches de Sherman, contredit l'assertion contenue dans les journaux de Richmond que Sherman ait donné l'assurance que la guerre ne changera pas la condition des esclaves, et qu'il ne permettra pas à son armée de se mêler des relations entre les maîtres et les esclaves. Il incorporerait volontiers 50,000 nègres dans l'armée, et il a probablement pris des mesures pour organiser tous les esclaves valides qui viennent à Savannah.

Leavenworth, 10 janvier—Un combat acharné a eu lieu à Julesburg, Nebraska, le 7 courant, entre un détachement du 1er de cavalerie et un corps de 1,000 à 1,500 indiens. Ceux-ci ont été repoussés avec une perte de 35 tués et d'un grand nombre de blessés. Nous avons perdu 15 tués et un blessé.

Louisville, 10 janvier—Il est tombé six pouces de neige aujourd'hui.

Samedi, un détachement d'éclaireurs a capturé, au sud du Cumberland, le fameux chef de guérillas, Jake Sly et quatre de ses hommes. Sly et trois de ses hommes ont été exécutés sur la place en représailles pour le meurtre de citoyens unionistes.

New-York, 10 janvier—Une lettre de Washington dit que le département de la marine a pris beaucoup de précautions pour empêcher l'exportation du charbon anthracite que recherchent les coureurs de blocus parce qu'il ne fait pas de fumée noire. Récemment un navire avec une cargaison de ce charbon a relâché à St Thomas et y a vendu son chargement qui a été envoyé à Nassau pour les coureurs de blocus.

Election de Sénateurs.

Boston, 11 janvier—La Chambre a voté aujourd'hui pour un Sénateur des Etats-Unis; voici le résultat du vote: Henry Wilson 207, le gouverneur Andrews 12, R. C. Winthrop 6. Le Sénat a renvoyé le vote au 2me mardi de février.

Frankfort, Ky, 11 janvier—James Guthrie a été élu Sénateur des Etats Unis par 63 voix contre 36 données à Lovell H. Rousseau.

Augusta, Maine, 11 janvier—Wm Pitt Fessenden a été élu Sénateur des Etats-Unis pour six ans à partir du 4 mars. Il a obtenu 37 voix au Sénat, et à la Chambre 116 contre 23 données à W. E. Haines.

Convention du Missouri.

St-Louis, 11 fev.—La convention d'Etat vient de passer l'ordonnance suivante par 60 voix contre 4:

Il est ordonné par le peuple de l'Etat du Missouri, assemblé en convention, que dorénavant dans cet Etat il n'y aura ni esclavage ni servitude involontaire, excepté pour la punition de crimes quand un individu aura été dûment reconnu coupable, et que toutes personnes tenues précédemment en servitude comme esclaves, sont par la présente déclarées libres.

New York, 10 janv.—Presque toutes les feuilles de ce jour ont des articles sur la visite de Blair à Richmond.

La *Tribune* n'attend aucun résultat immédiat de cette mission. Blair n'est pas parti avec le pouvoir de faire la paix, mais il est autorisé à s'informer si la paix est possible. Ce journal espère que les efforts produiront au Sud une intelligence plus claire des causes qui divisent les parties belligérantes. Il pense que le but sera partiellement atteint si les rebelles insistent sur des conditions inadmissibles.

Le *World* dit qu'il n'y a aucune apparence que la mission ouvre la voie à des négociations sérieuses. Il n'espère pas la paix avant qu'on ait essayé de l'émancipation des esclaves comme moyen d'obtenir l'intervention étrangère. En jugeant les probabilités de la paix, nous envisageons la chose du même point de vue que les Etats à esclaves. Le Sud a plus à gagner à continuer sa résistance qu'à faire une soumission immédiate.

Le *Times* espère qu'il n'est pas vrai que Blair soit allé à Richmond, attendu qu'il ne peut sortir rien de bon de cette mission. Le gouvernement a agi jusqu'à présent avec les rebelles comme avec de simples individus et en conséquence leurs autorités d'Etat seulement traitent avec le gouvernement général dans un mouvement ayant la paix pour but. Il est inutile de convaincre Jeff Davis de la folie de la rébellion tant que cela ne sera pas compris du peuple du Sud.

Le *Post* appelle la mission de Blair la mission d'un fou, et pense que la paix est proche et qu'elle viendra des Etats du Sud et du peuple. Il dit que les missions à Richmond autorisent les meneurs rebelles à dire au peuple du Sud que les Etats Unis sont las de la guerre et anxieux d'en voir la fin. Il croit que Grant, Sherman, Sheridan, Thomas et Farragut, sont les meilleurs éléments de paix.

Des lettres de Montréal à la *Tribune* disent que S. N. Sanders avait une lettre de Dudley Mann, où il est rapporté que Napoléon avec ou sans coopération reconnaîtra la Confédération bientôt après l'installation de M. Lincoln.

Washington, 10 janvier—Les spéculations sur le mouvement de paix, dans les journaux loyaux et rebelles, reposent sur de pauvres fondements. On peut dire avec certitude qu'aucune personne, autorisée ou non, n'a quitté dernièrement Washington pour aller sur le front y remplir une mission de paix, ou pour conférer avec les autorités rebelles sur les difficultés existantes.

Congrès.

Sénat.—M. Buckalow a présenté un bill pour rappeler l'acte qui autorise le recrutement pour l'armée des Etats-Unis dans les Etats rebelles. Le bill a été référé au comité militaire.

M. Salsbury a dit qu'il avait présenté, il y a quelques jours, une résolution enjoignant au secrétaire de la guerre d'informer le Sénat en vertu de quelle autorité il avait appelé au service public des volontaires pour 30 et 90 jours. Le secrétaire n'a pas encore répondu à la résolution. Je regarde, dit M. Salsbury, le secrétaire comme membre du cabinet dans toute l'acception du mot, et en cette qualité tenu d'obéir à un ordre du Sénat américain, et je demande et crie une fois qu'il soit obligé d'informer le Sénat sous quelle autorité il a appelé au service public des volontaires pour 30 et 90 jours.

A la Chambre M. Fernando Wood a parlé contre l'amendement à la Constitution pour l'abolition de l'esclavage.

Trenton, N. J., 11 janvier—Le gouverneur du New Jersey dit dans son message que si nous continuons à croire que la guerre ne nous épuisera pas en hommes et en ressources, nous ne serons pas dans une situation d'esprit propre à considérer la question de paix. Il démontre ensuite que la guerre est une calamité nationale, entraînant avec elle d'innombrables maux et un poids écrasant de dette.

Il pense que la guerre devrait finir aussitôt que les rebelles déposeront les armes. La subjugation, et la conquête ne peuvent causer qu'une guerre sans fin. Nous devrions non seulement chercher à renverser le gouvernement rebelle par la force, mais encore à faire revenir par la conciliation les masses rebelles sur lesquelles il exerce un contrôle despotique.

Le gouverneur suggère qu'une émancipation forcée et soudaine produira une incalculable misère. La mesure doit être graduelle et avec le consentement du peuple là où l'esclavage existe, que l'institution soit un bien ou un mal.

Quelles que soient les différences d'opinions parmi nous, nous devrions tous être unis dans la détermination de maintenir l'union des Etats.

Plans financiers de M. Fessenden.

Washington, 9 janvier — Le secrétaire du Trésor, dans sa lettre au comité des voies et moyens, demandera seulement dans la législation actuelle un changement qui lui permettra de faire une nouvelle émission de bons 7-30, les premiers 200 millions ayant été épuisés. Ses plans financiers pour la prochaine année fiscale ne seront pas envoyés au Congrès avant quelques semaines.

La question des élections en Louisiane

Le comité des élections à la Chambre, s'est occupé aujourd'hui de l'affaire des élections en Louisiane, et l'a renvoyée à demain. La plupart des membres se sont opposés à l'admission des membres de la Louisiane, à l'exception de ceux qui représentent la Nouvelle Orléans. Les autres n'ont pas reçu un nombre suffisant de voix pour leur donner droit à un siège à la Chambre.

La Conscription.

Nous avons reçu communication de l'ordre suivant que nous publions pour l'information de ceux que cela peut intéresser.

Quartier Général, Département du Golfe, Nouvelle Orléans, 17 janvier 1865.

Afin de mettre à exécution les dispositions de l'ordre général No 4 série courante, du quartier général de la division militaire de l'Ouest Mississippi, un tirage aura lieu dans ce département le 15 février 1865, sous la direction de l'assistant maréchal prévôt général.

Les contingents à fournir seront comme suit:

Paroisses		Paroisses	
D'Orléans	1147	St Bernard	16
St Charles	34	Plaquemine	78
Ascension	70	Plaquemine (rive gauche)	[illegible]
Est Bâton Rouge	170	St Jacques	[illegible]
Lafourche	174	St Jean Baptiste [illegible]	[illegible]
Terrebonne	163	District du Sud-Alabama	[illegible]
Ste Marie	51	District de l'Ouest Floride	[illegible]
Assomption	81	Ile Dauphine	[illegible]

Dans le but de faciliter le tirage, les paroisses et districts ci-dessus seront formés en districts comme suit:

1er district	Paroisses	Orléans, Jefferson, St-Charles et Ascension.
2me	"	Lafourche, Terrebonne Ste-Marie et Assomption.
3me	"	Est-Bâton-Rouge, St Jean Baptiste et Saint-Jacques.
4me	"	St-Bernard et Plaquemines.
5me	"	District du Sud-Alabama, de l'Ouest Floride et Ile Dauphin.

On annoncera plus tard les noms des officiers chargés de diriger le tirage dans les divers districts, et de prononcer sur les réclamations des personnes qui devront être exemptées.

Les enrôlements faits dans les différentes paroisses entre la date de l'ordre et la date du tirage seront déduits des contingents ci-dessus mentionnés, et les primes fixées par la loi seront payées aux enrôlés. Les hommes qui tomberont au sort ni les remplaçants fournis soit avant soit après le tirage n'ont droit à la prime donnée par les Etats-Unis.

Les hommes tirés au sort deviennent soldats au service des Etats-Unis par le fait que leur nom est sorti dans le tirage. La notification qui leur en est faite par le département du maréchal prévôt, est un avertissement du fait et un ordre pour ceux à qui la notification est faite de se rapporter pour servir au temps et au lieu désignés. Et toute personne qui ne se rapportera pas après qu'une notice aura été laissée à *sa dernière résidence*, ou lui aura été servie, à moins qu'elle ne soit déchargée par l'autorité compétente des exigences du tirage, est de par la loi un *déserteur*. Elle peut être arrêtée, jugée par une cour martiale et condamnée à mort.

La section 4 de l'acte d'enrôlement porte que les personnes peuvent "fournir à toute époque avant le tirage un remplaçant acceptable qui ne soit pas sujet au tirage et qui ne soit pas, alors, au service militaire ou naval des Etats-Unis, et que les personnes qui fourniront ainsi un remplaçant seront exemptes du tirage pendant le temps pour lequel ledit remplaçant ne sera pas sujet au tirage, et sans que ce temps dépasse la période pour laquelle ledit remplaçant aura été accepté."

Section 5—Que toute personne tombée au sort au service militaire des Etats Unis peut, avant le temps fixé pour se présenter au lieu du rendez-vous, fournir un remplaçant acceptable, en se conformant aux règles et réglements qui pourront être prescrits par le secrétaire de la guerre. Que si ledit remplaçant n'est pas sujet au tirage, la personne qui le fournira sera exemptée du tirage pendant le temps pendant lequel le dit remplaçant ne sera pas sujet au tirage, sans que cela dépasse le terme pour lequel elle a été tirée; et si ledit remplaçant est sujet au tirage, le nom de la personne qui le fournira sera de nouveau placé sur le rôle, et elle sera sujette au tirage lors des prochains appels, mais pas avant que l'enrôlement actuel soit épuisé; et cette exception ne dépassera pas le terme pour lequel la dite personne aura été tirée.

"Et toute personne actuellement au service militaire ou naval des Etats Unis, n'ayant aucun empêchement physique, et qui aura servi plus d'un an, et dont le temps de service a courir au moment du remplacement ne dépassera pas six mois, pourra être employée comme remplaçant pour servir dans les troupes de l'Etat dans lequel il s'est enrôlé, et si une personne tirée au sort paie dorénavant une somme pour se procurer un remplaçant en vertu des dispositions de l'acte amendé par celui ci, ce paiement n'aura d'effet que pour décharger cette personne du tirage destiné à remplir ce contingent, et son nom sera retenu sur le rôle pour remplir les contingents à venir, mais en aucun cas l'exemption d'une personne, par suite du paiement d'une somme pour se procurer un remplaçant, ne s'étendra au-delà d'un an; mais à la fin de l'année dans tous les cas, le nom de toute personne ainsi acceptée, sera enrôlé de nouveau, s'il n'a pas été remis avant sur la liste d'enrôlement en vertu des dispositions de cette section."

Par ordre du major-général Hurlbut.

JOSEPH HIBBERT JR., Capitaine et Assistant-Adjudant-Général.

Officiel: J. C. STONE, Capitaine et A. A. G.

TAXES DANS L'OHIO—Les taxes fédérales et d'Etat dans l'Ohio s'élèvent maintenant à la jolie petite somme de $65,000,000 annuellement, cela fait $137 par chaque votant ou par chef de famille dans cet Etat.

(*Cairo Democrat.*)

LE GÉNÉRAL GRANT — Les abolitionistes commencent déjà à être las de leur favori Grant est regardé comme un *humbug* par quelques fonctionnaires de Washington, et l'explosion du bateau poudre du général Butler, devant le fort Fisher, l'a rendu un objet de risée universelle. [*Idem.*]

ECHANGE DE PRISONNIERS.

Le bateau à vapeur *Olive Branch* est arrivé hier de Cairo avec 173 prisonniers venus de Johnson's Island pour être échangés. Ils avaient été pris dans l'Arkansas et le Missouri à diverses époques et étaient restés détenus de six mois à deux ans à l'île Johnson. Quelques-uns d'entre eux avaient été capturés par le général Steele dans sa dernière campagne du printemps. Nous apprenons que l'état sanitaire de l'île était considéré comme bon puisqu'il n'y avait, en moyenne, que trois morts par semaine. Il y reste encore 3110 prisonniers qui doivent être échangés successivement. Les prisonniers sont venus sous la charge du capitaine Garrett Nagle du 85e régiment vol. R. T. et seront envoyés sur la rivière Rouge pour être finalement échangés.

On trouvera dans notre partie anglaise la liste nominale de ces prisonniers telle qu'elle nous a adressée par le capitaine Nagle.

NOUVELLES DU BAYOU LAFOURCHE

Nous trouvons les paragraphes suivants dans le *Memorial* de Lafourche:

Quelques marchands se plaignent des affaires commerciales, il paraît qu'elles ne vont pas à leur guise. Ceci ne nous étonne nullement, connaissant comme nous connaissons la paroisse. Chacun sait que la récolte a totalement manqué, et que les habitants n'ayant pu faire de l'argent, ils se privent de beaucoup d'objets dont ils auraient besoin.

Nous apprenons de différents points de la paroisse que les récoltes prochaines est poussée avec activité. Cependant, à cause de la mauvaise réussite de la culture du coton, les planteurs vont essayer cette année un peu de tout. La culture de la canne à sucre qui avait été totalement négligée l'année précédente prendra cette année-ci beaucoup plus d'extension. Les autres denrées seront cultivées dans les mêmes proportions. Si l'année se comporte convenablement, la récolte prochaine sera abondante.

Lundi dernier, la garde prévôtale ramassait tous les nègres qui se trouvaient dans les rues. Cette mesure inattendue a donné sujet à beaucoup de commentaires. Tout le monde a cru, sur le moment, à l'existence d'une crevasse. Ce n'est que dans la journée que l'on a appris qu'une partie de la levée de l'habitation du Dr. Pugh s'était éboulée, et que ces nègres étaient requis de la mettre en état de pouvoir contenir l'eau du bayou qui monte tous les jours de quelques pouces. Cependant elle est encore loin d'avoir atteint son niveau ordinaire.

LEGISLATURE.

18 janvier

SENAT—La discussion sur le bill de banque est remise à mardi prochain.

La Chambre n'a pas siégé faute de quorum.

☞ On trouve partout à acheter des vêtements, mais quand il s'agit d'acheter de bons vêtements à bon marché, on est fort embarrassé. On cesse de l'être lorsqu'on s'adresse à l'inspiration de l'adresse à M. Wm M. Lewis, 31 et 33 rue du Camp.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—L'affaire des Etats Unis contre les propriétés de Maurice Gillot a été remise à un autre jour. La poursuite n'a pas encore fourni les preuves nécessaires.

Le juge a ordonné la confiscation de trois terrains appartenant à H. T. Hays, brigadier général de l'armée confédérée.

"Les Etats Unis contre trois terrains appartenant à F. H. Clack." Les intervenants ont dit que la mort de M. Clack a été annoncée publiquement. [illegible] ... a été accordé pour les biens de M. P. Bulot, mort officier de l'armée confédérée.

"Les Etats Unis contre la goëlette Watchpol, capturée à la hauteur de l'Ile aux Vaisseaux, et chargée de bois de construction, de mousquets et d'une caisse de charbon, l'affaire a été plaidée hier. Le juge n'a pas encore fait connaître sa décision.

COUR PRÉVÔTALE — Jno Farrell, déclaré coupable d'avoir vendu ... au gouvernement, a été condamné à ... piastres d'amende.

M. R. Cark, accusé d'avoir vio[illegible] règlements militaires, a été renvoyé devant ...

Les dernières témoignages ont été entendus dans l'affaire de C. D. S[illegible].

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

IX.

—N'importe, dit sir Richard, l'entreprise que tu veux tenter est trop dangereuse. Je te défends de t'exposer ainsi. Voyons, m'entends-tu?

—Monsieur n'a pas le droit de me commander, répondit James tranquillement.

—Comment! n'es-tu pas mon domestique?

—Je l'ai été.

—Tu l'es encore.

—Soyez juste, monsieur, un domestique doit servir son maître....

—Je suis étonné que tu en conviennes, car tu as toujours agi comme si tu pensais le contraire.

—Mais, en revanche, un maître doit payer, nourrir et vêtir son domestique.

—C'est vrai.

—Eh bien! depuis quelques mois, comment suis-je nourri, vêtu et payé?

—Assez mal, j'en conviens.

—Et maintenant pas du tout. Monsieur voit bien que je suis dans mon droit en reprenant ma liberté.

—Tu as raison. A propos, je te demande pardon de te tutoyer.... mais l'habitude....

—Oh! monsieur, je ne suis pas à cela près.... répondit généreusement Kanetick, qui, tout en parlant, nouait l'extrémité d'une longue ficelle autour d'une pierre de la grosseur du poing.

—Ainsi, tu es bien décidé à te faire tuer!

—Pour ne pas mourir de faim, oui, monsieur.

—Ma foi, dit Valentin, il a raison, ce garçon. Je ne vois pas un seul endroit où un homme puisse se cacher.... J'ai bien envie de me mettre en chasse comme lui.

—Rappelez-vous la recommandation de M. Novéal, dit Juliette. Je t'en conjure, Valentin, ne fais pas d'imprudence.... Si tu mourais, que deviendrais-je? ajouta-t-elle plus bas. Pour l'amour de moi, reste avec nous.

Valentin abaissa son regard attendri et reconnaissant sur la figure de la jeune femme.

Tandis qu'il la contemplait avec amour, il remarqua combien Juliette était pâle et amaigrie.

—Elle a faim, se dit-il.

Cette pensée lui serra le cœur, et des larmes remplirent ses yeux. Il dégagea sa main, que la jeune femme retenait dans les siennes, et s'élança vers la palissade.

—Valentin, Valentin, je t'en supplie! s'écria Juliette, qui voulait courir après lui.

Dom Antonio la saisit par le bras et la ramena de force:

—Songez à vos enfants, lui dit-il. Et vous, sir Richard, cria-t-il au jeune Anglais, qui se précipitait sur les traces de Valentin, voulez-vous donc exposer ces pauvres femmes à se voir privées de tous leurs protecteurs?

—Richard, je vous en prie, ne nous abandonnez pas! murmura Clémence avec un accent de prière et de tendresse qui força ce dernier à revenir sur ses pas.

Pendant ce temps, Valentin et James s'approchaient de la palissade d'un air négligent et comme pour se promener.

L'intention de Valentin était d'arriver ainsi jusqu'aux limites de l'enclos, puis de s'élancer soudainement de toute sa vitesse et d'enlever les provisions en prenant ainsi par surprise les sauvages, qu'il supposait cachés quelque part, quoiqu'il ne pût les découvrir.

Au moment où, sur le point de prendre son élan, il regardait James pour partir en même temps que lui, afin de diviser l'attention des ennemis, il s'aperçut que le domestique ne paraissait nullement disposé à courir. Il était en train d'adapter fort solidement et fort adroitement à l'extrémité de la ficelle un des hameçons qu'il portait toujours piqués dans son chapeau, comme beaucoup de pêcheurs anglais.

—Tiens, tiens! fit Valentin, votre idée n'est pas mauvaise, James.

—N'est-ce pas, monsieur?

—Puisque vous aviez un si bon moyen, pourquoi ne m'avoir pas prévenu au lieu de me laisser m'exposer inutilement aux assagayes de ces moricauds?

—Je vais vous dire, monsieur; si monsieur était sorti, toute l'attention des sauvages se serait portée sur monsieur et j'en aurais profité pour faire ma pêche.

—Que nous aurions partagée? demanda Valentin.

James baissa le nez sur sa corde comme pour assujettir le nœud, et ne répondit pas.

—Très bien, fit Mazeran. Mon brave James, vous avez une naïveté d'égoïsme qui fait vraiment plaisir. En résumé, vous m'auriez laissé les coups d'assagaye et vous auriez gardé le butin.

—Dame, monsieur, chacun pour soi.

—Parbleu! Seulement, si vous le voulez bien, nous changerons de rôle. Je jetterai la pierre et vous......

—N'en parlons plus, interrompit tranquillement James, qui se retourna, car jusqu'alors il avait fait face au centre de l'enclos, afin de masquer ses préparatifs aux sauvages, assis à trois ou quatre cents pas de là.

—Prenez garde, que je jette ma ligne, monsieur, dit-il à Valentin.

Après cinq tentatives inutiles, James réussit enfin à accrocher avec la pointe de son hameçon le rebord du panier qui contenait la viande. Il se mit aussitôt à tirer sur la ligne. Entraîné par la corde, le panier se rapprocha de quelques centimètres, mais une secousse imprévue le ramena brusquement en arrière.

—Tiens! firent en même temps Valentin et Kabatick surpris de cette marche rétrograde.

James se remit à tirer sur la corde. Evidemment sollicité par deux forces contraires, le panier avançait et reculait tour à tour de quelques centimètres, mais, somme toute, il restait à la même place.

—Ah ça, il est donc à ressort? murmura James, au secours duquel était venu M. Mazeran.

Ils tirèrent si bien tous les deux que la corde se rompit et que le panier faillit chavirer.

—Ma foi, j'en aurai le cœur net, s'écria Valentin, qui impatientait depuis trop longtemps cette manœuvre à son caractère impatient.

Il prit son élan, franchit la palissade et courut au panier. Au moment où il n'en était plus qu'à cinq ou six pas, un sauvage, caché dans un trou pratiqué derrière le panier, se dressa tout à coup et lança son assagaye contre M. Mazeran. Par bonheur, en voyant le mouvement du Batonga pour lancer son arme, Valentin s'était courbé rapidement. L'assagaye lui rasa la tête, mais sans le toucher. Avant que le Batonga eût le temps d'en lancer une seconde, Valentin se jeta sur lui et le renversa. Malheureusement des sauvages étaient aussi cachés dans d'autres trous qu'on avait rapidement creusés derrière chaque panier lorsque ces paniers étaient encore masqués par la foule. Ils se précipitèrent au secours de leur camarade. En même temps, les Batongas groupés à trois ou quatre cents pas de là, accoururent à toutes jambes en poussant leur cri de guerre.

S'arrachant aux bras de Clémence, et coulant au moins autant Juliette, qui voulait courir à Valentin, sir Richard se précipita au secours de son ami.

Débarrassé de son premier ennemi, qu'il avait tué d'un coup de couteau, Mazeran en tenait un second à bras le corps et se servait de lui comme d'un bouclier contre les assagayes d'un troisième qui arrivait en courant. Le quatrième se, la palissade, et sir Richard pour couper la retraite à ce dernier.

D'un coup du revolver qu'il avait pris à Juliette, Overnou abattit le sauvage qui allait frapper Mazeran.

Comme Valentin ne pouvait faire usage de ses mains employées à maintenir son adversaire, Richard asséna sur la tête de ce dernier un coup de poing qui aurait assommé un bœuf. Le Batonga poussa un cri et s'affaissa comme une masse inerte.

En ce moment une assagaye lancée par le troisième sauvage, vint siffler aux oreilles de sir Richard, qui riposta par un coup de revolver tout en courant vers la palissade, ainsi que Valentin, qui s'était emparé d'une cruche d'eau et d'un panier de sorgho. Le Batonga qui voyait ses compatriotes arriver à son aide, se jeta au devant des Européens afin de leur barrer le passage. Il brandissait déjà une assagaye pour la lancer sur Richard, qui n'aurait pu l'éviter à une distance si rapprochée, lorsqu'un coup de feu tiré par dom Antonio derrière le jeune Anglais en abattit.

Sauvés par l'imminence du danger, Richard et Valentin franchirent d'un bond la palissade au moment même où les Batongas arrivaient à portée d'assagaye.

Encore toute pâle et toute tremblante, Juliette tendit sa petite main à Valentin en lui disant d'un ton de reproche doucereux:

—Oh! Valentin, si tu savais combien tu m'as fait peur!

—Pardonne moi, ma bien-aimée! répondit il profondément ému de l'angoisse qui vibrait dans la voix de Juliette, la pensée que tu avais faim m'a mis hors de moi.

Non loin de Juliette et de Valentin, Clémence et sir Richard causaient aussi à voix basse.

Il était aisé de lire sur leurs physionomies que leur entretien devait avoir plus d'un rapport avec celui qui avait lieu entre Mme Bartelli et son cousin.

Retiré un peu à l'écart pour ne pas gêner l'expansion de ses amis, Dom Antonio les contemplait avec le sourire doux et triste qui lui était habituel. Auprès de lui, Saviman, la tête penchée sur sa poitrine, s'abandonnait à son affaissement habituel et poussait d'interminables gémissements.

Quant à James il avait profité de toute cette scène pour ... une nouvelle ... pour la seconde fois, ... de viande, qui, cette fois, ... son appel.

... l'enclos, ... faire passer ... la palissade, car les sauvages ... portée d'assagaye ... son hameçon ... s'il avait pu ... la sauve ... cabane avec son butin ... en devoir d'en faire cuire une tranche sur les charbons.

Un Européen, surtout un Européen qui n'a jamais éprouvé cette misère, heureusement fort rare en France, où l'on n'a pas littéralement de quoi manger, ne peut pas se figurer ce que sont les souffrances de la faim et de la soif.

Lorsqu'on a vécu de la vie des forêts ou du désert et passé des journées à jeun, alors que l'estomac, excité par la grandeur et l'exercice, aurait volontiers fait quatre repas par jour, et que la soif colle au palais la langue desséchée, alors on frémit au seul souvenir de ce supplice qui prend les organisations tout entières et dont les déchirements vont enlever la force et le courage. En pareille circonstance, les natures les plus poétiques et les plus élevées subissent les lois de l'humanité.

Aussi la satisfaction des besoins matériels passe-t-elle dans la vie des voyageurs un rôle important, que peut difficilement s'expliquer le lecteur qui n'a qu'un coup de sonnette à donner pour qu'on lui apporte son déjeuner ou son dîner.

Quoique James se fût caché de l'autre côté de la cabane pour faire sa petite cuisine, les émanations de la viande grillée le trahirent. Valentin, Richard et Saviman accoururent auprès du domestique et saisirent le morceau de buffle, dans lequel ils voulurent couper des grillades pour Mme Bartelli et Mme Martigné, ainsi que pour eux-mêmes.

—Pardon, messieurs, s'écria James en le leur arrachant bien vite, ceci est ma propriété.

—Comment! ta propriété? dit sir Richard, te moques-tu de nous?

—Non, monsieur, mais c'est moi qui ai conquis ce buffle.

—Péché, tu veux dire

—Conquis ou péché, peu importe. C'est moi qui l'ai pris, et je le garde.

—Comme nous l'avons vu dès le début, James était foncièrement égoïste. De plus, en ce moment, il avait l'esprit fort aigri par les épreuves et par la diète prolongée qu'il avait eues à subir ainsi que par les dangers auxquels il se voyait exposé. Oubliant que lui-même n'était jamais disposé à rien faire pour ses compagnons, il en voulait à ceux-ci de ne pas se préoccuper davantage de lui.

Un moment ébahi de la netteté avec laquelle James avait formulé son intention de tout garder pour lui, sir Richard entra dans un tel accès de colère que, sans l'intervention de dom Antonio, il eût assommé son ancien domestique.

Tout en blâmant Richard de sa violence, le missionnaire essaya de faire comprendre à Kanetick ce que son égoïsme avait d'odieux, mais James, tout occupé de ses grillades, écoutait à peine les raisonnements de dom Antonio, et répondait avec effronterie:

—Chacun pour soi, après tout. Ils ont du sorgho, eux, eh bien! qu'ils mangent du sorgho.

Valentin ayant eu un moment la même idée que Richard, au sujet de James, ce dernier avait failli passer un mauvais quart d'heure. Heureusement pour lui, Valentin comprit combien une lutte entre les prisonniers serait déplorable. Il calma Richard, qui bouillait de colère, et proposa au domestique de leur vendre un morceau de son butin.

—A quoi me servirait l'argent en ce moment? répondit James, les yeux fixés sur sa grillade, pas même à me faire enterrer!

—Voyons, lui dit M. Mazeran, raisonnons un peu; ou tu périras ici, ou tu te sauveras.

—Jolie alternative, murmura James avec humeur. C'est pourtant grâce à sir Richard que je me trouve dans cette position-là.

—Comment, drôle! s'écria Overnou en s'élançant vers lui.

—Du calme! fit Valentin, qui saisit la main de son ami.... Si tu dois périr, reprit Valentin en s'adressant de nouveau à Kanetick, ce n'est pas une livre de viande de plus ou de moins qui t'en empêchera.

—Qui sait?

—Si tu dois te sauver, au contraire, une guinée aura bien son mérite quand tu arriveras au Cap.

—Oh! Dieu tout puissant, si j'étais certain d'arriver au Cap ou seulement à Kuruman! s'écria James en levant les bras au ciel.

—Il ne faut jamais désespérer. Voyons, une guinée pour la moitié de la viande.

—Une guinée, murmura James en haussant les épaules d'un air dédaigneux.

—Une volée de coups de bâton, plutôt, s'écria Richard exaspéré.

—Fais ton prix, alors, dit Valentin.

James hésita.

—Dame, dit-il, en ce moment les provisions sont une question de vie ou de mort, et vous devez être fort riches tous......

—Si nous vivons.

—Sans doute....

—Eh bien?

—Eh bien, cinquante guinées pour la moitié de mon buffle.

Ne pouvant épancher sa colère, Richard prit le parti de prendre la chose en riant et de laisser faire Valentin.

Après un assez long débat, M. Mazeran obtint la viande pour 100 fr., que Richard et lui promirent de payer à James dès qu'ils arriveraient en pays chrétien. Ils emportèrent la part qu'ils venaient de payer si chèrement et s'empressèrent de préparer quelques tranches de buffle pour les pauvres femmes. C'était bien dur et bien coriace, mais on ne saurait se figurer à quel point le besoin de manger de la viande tourmente les Européens lorsqu'ils restent quelque temps sans en goûter.

Ce besoin de nourriture animale est un appétit distinct de la faim et fait quelquefois presque autant souffrir.

Ce repas peu succulent fit pourtant un bien extrême aux deux jeunes femmes, dont il ranima les forces épuisées.

On avait espéré que M. Novéal reviendrait avant la nuit, mais le soleil était couché depuis longtemps sans que Tamanou eût reparu.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

MERCREDI SOIR, 18 janvier.

Les nouvelles reçues de New York et d'après lesquelles l'or était tombé à 2[illegible] ... [illegible]

[illegible]

L'or qui était coté, hier soir, à la clôture, 218 à 219, avait été ... jusqu'à 2[illegible] ... il était coté ... à ... [illegible]

Les ... de ... ont été ... Les ventes de sterling ... 228 ... Des traites de banque ont été offertes à 2[illegible] ... [illegible]

[illegible]

Les billets de la Banque de la Nlle-Orléans se ... [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE. *Mercredi soir, 18 janvier.*

COTON.—[illegible]

TABAC.—[illegible]

SUCRE ET MELASSE.—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST.—[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 18 janvier.

ARRIVAGES de la semaine: [illegible]

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, par tête	6 50	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]
Cochons, par liv.	[illegible]	[illegible]

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçues par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré, SAMEDI PROCHAIN, 21 janvier, à sept heures précises du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de feue dame JULIETTE LA PENE. De la part de la Société des Dames de Bon Secours. 19 jan—2

Décédé, hier matin, à 4 heures, à l'âge de 48 ans, NARCISSE JOHN PARIS né à Fraine, département de la Sarthe, (France.) Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Dauphine, No. 202, entre Dumaine et Ste-Anne. De la part de son épouse.

Décédé, hier, à midi, à l'âge de 49 ans, J. CELESTIN MOREL DE GUIRAMAND — Ses amis et connaissances de sa famille, ainsi que ceux des familles Bourges, J. J. K. Massicot, et Bonneval, sont priés sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 19 janvier 1865.

Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bienville No. 233, entre Marais et Villeré, à 4 heures P. M.

ATTENTION.

☞ Le shérif procédera aujourd'hui, à 4 heures et demie P. M., à son entrepôt rue Jefferson No 23 dans le Deuxième District, à la vente publique de—Une montre en or et sa chaîne, une boîte en argent, un lot de bijoux, une belle malle en cuir, un lot de linge de corps et vêtements, un lot de matelas de coton et de mousse—Voir aux annonces.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, feront une grande vente de bois de construction, cette après midi, à 4 heures, au poteau 37, 3me district. Voir l'annonce.

☞ Les MM Montgomery, encanteurs, vendent 120 balles de coton aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle d'encan, au No 89 de la rue du Camp.

☞ MM. McCerren & Landry, encanteurs, vendent des meubles, &c., &c., aujourd'hui, à 11 heures dans leur salles d'encan, au Masonic Hall. Voir l'annonce.

☞ CAFÉ A L'ENCAN—Aujourd'hui, à dix heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra au coin des rues Bourbon et Toulouse, le contenu dudit Café en block ou en détail. Il y a un choix de LIQUEURS, qui seront vendues par baril; par caisses, gallons et toute l'es. Aussi deux billiards, meubles, glaces, gaz, &c. &c.

AVIS AUX PASSAGERS POUR MATAMOROS.

☞ La magnifique goëlette anglaise HENRY TRAVERS, ayant tout son chargement à bord, partira positivement samedi prochain 21 du courant pour le susdit port. Les passagers qui ont arrêté leur passage auront à se trouver à bord à midi précis au pied de la rue Conti.

Ceux qui désirent profiter de cette bonne occasion, pourront s'adresser chez H. LABASSE, No 209 Vieille Levée. 18 janv—4

Foire au profit de l'Asile de Ste Croix

☞ Les dames qui dirigent l'asile de Ste Croix, dans le 3me district, ont l'honneur d'annoncer au public qu'elles organiseront incessamment une foire au profit des orphelines de leur hospice. Elles recevront avec reconnaissance les offrandes qu'on voudra bien leur adresser. Elles feront connaître plus tard le lieu et le jour de l'ouverture de la Foire. 19 janv—

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS.
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. 31déc—3m

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX
MARCHANDISES SECHES,
EN
GROS ET EN DETAIL,
J. LEVOIS & Co.

APPELLENT l'attention des acheteurs sur la GRANDE RÉDUCTION de PRIX qu'ils ont fait sur tout leur assortiment de

MARCHANDISES DE SAISON.

POPLINES françaises à Toute [illegible]
REPS [illegible]
POIL DE CHEVRE [illegible]
REPS [illegible] à carreaux
ARGENTINE [illegible]
BAGNOS [illegible] couleur.
Merinos et mousselines en toutes nuances, alpacas, alpine, étamine, &c.
DRAPS POUR MANTEAUX.—
do do habillements d'enfants.
INDIENNES FRANÇAISES et ANGLAISES—
[illegible] 37 1/2
do [illegible]
MANTEAUX DE DRAPS et PALETOTS à $20
do de velours [illegible]
do d'enfants en drap.

Un magnifique assortiment de
Corsets, Bassieres, Chemises pour dames, Résilles, Parasols nouveaux, Vis[illegible] Loup & Petit

BAS ANGLAIS POUR DAMES ET ENFANTS.
LINGE de table.
TOILES à drap, TOILE de Courtrai[illegible]
PERCALES blanches "Nansou, Brillant",
PIQUÉ, mousseline suisse.
J. LEVOIS & Cie.,
19janv—6 Rue du Canal, coin Bourbon.

REMEDES INDIENS.
RUE DU CANAL, No 131,
entre les rues Carondelet et St-Charles
REMEDE INFAILLIBLE

PRÉPARÉ par MADAME BOUTEILLE [illegible]
[illegible]

LE SAIRO INDIEN
[illegible]

E. Fauber,	M. Curran,
M. Curran,	[illegible]
N. Wall,	[illegible]
[illegible]	A. Bey,
[illegible]	J. F. Na[illegible]
E. Bia[illegible]	P. A. Roger
Charles Wiecks	

19jan—2t

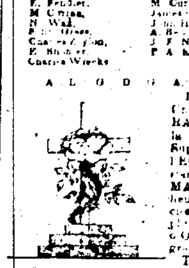

ALLODGE ALL DU ... Le Sec... et Souverain Cons. PERSÉVÉRANCE No ..., sous la Juridiction du Sup. Cons. de l'Etat de la Louisiane procédera DEMAIN SOIR à ... heures et ... à des ... Tous les ... de cette vallée sont priés d'assister à cette cérémonie qui aura lieu au local, rue St Louis, près du Passage de la Bourse.

Par mandement du T. S. A. Duforest.
HENRY HABELT 3 ... Gr. Secré.
19 jan—2

VETEMENTS
ET
ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES
Grand assortiment à vendre à des prix modérés
A LA BATISSE TULANE,
31 et 33 rue du Camp. W. H. LEWIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nile-Orléans, 16 janvier 1865.

LE Bureau ... [illegible] ... JANVIER 1865 ... W. H. McLEAN, Secrétaire pro tem.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest

Nile-Orléans, 18 janvier 1865.

AUJOURD'HUI, à une élection pour dix Directeurs de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, pour un an à partir du premier lundi de février prochain—conformément à un avis antérieur—aucun vote n'ayant été reçu, l'élection a été remise à une semaine, conformément à la charte. Les actionnaires sont requis d'y assister MERCREDI, 25 janvier 1865, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

W. H. McLEAN, Secrétaire pro tem.

19janv—au25

Champagne Chs. Farre.

SEPT CENT CINQUANTE caisses Vin de Sillery, Vin de Cabinet et Grand Vin Impérial, bouteilles et demi bouteilles, à vendre en douane ou en magasin par J. J. HERR, 175, rue Commune.
19jan—1m

DIVERS—300 barils pommes de terre, ... 145 sacs avoine, 130 mil ... de cigares à vendre ... par la barque New York. J. J. HERR, 19jan. 6t 175, rue Commune.

FARINE ET CATAWBA.

157 barils choix Fayetteville, 16 barils choix Catawba. A vendre par J. J. HERR. 19jan—6t 175, rue Commune.

à bas prix.

Un très beau PIANO Pleyel, en bois de rose, presque neuf. S'adresser au No 234 de la rue Constance, coin St. André, 4me District. 19janv—7t

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise FLOREIDA, de première classe, capitaine Thomas Burton, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL, 18janv— 77, rue des Magasins.

POUR MATAMOROS — La bonne goëlette anglaise HENRY TRAVERS, fine voilière et bien connue, capitaine R. Fowler, ayant la plus grande partie de son fret engagé et à tout à bord, partira positivement SAMEDI 21 du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au pied de la rue St Louis ou à H. LABASSE, rue de la Levée No 203, en face le marché français. 28déc

Le Tirage! Le Tirage!!
EVITEZ LE TIRAGE.

ADRESSEZ VOUS au No 23 du Commercial Alley. COMP. DE REMPLAÇANTS, à la Nle-Orléans. Les soussignés sont prêts à fournir des remplaçants, sans retard et à des conditions avantageuses. 15jan—1m BENTLEY & COFFIN.

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

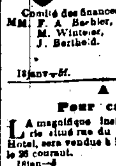

La société, dans sa séance du 14 janvier, a élu pour ses officiers, devant servir pour l'année courante,

MM. John Hosch, Président,
F. A. Barbier, Vice-Président.
A. Barbey, Trésorier.

Comité des finances,	Comité de secours,
MM. F. A. Barbier,	MM. F. Comment,
M. Winteler,	G. Dilger,
J. Berthold.	J. Ursenbach,
	J. Marrugg,
	J. M. Haswell,

18janv—6t. G. ULMER, Secrétaire.

A VENDRE,
Pour cause de départ.

LA magnifique installation du magasin de chapellerie situé rue du Camp No 22, au-dessous du City Hotel, sera vendue à l'amiable d'ici au 22, ou à l'encan le 23 courant. 19jan—4 J. FIQUET & BOUVET.

AVIS.
Pour cause de liquidation.

LES débiteurs de la maison J. Fiquet et J. Bouvet, sont priés de bien vouloir régler leurs comptes d'ici au 1er février prochain.

Ils sont prévenus qu'à partir de cette époque les comptes de la maison seront remis à leur avocat, autorisé à user des droits accordés par la loi en cas de retard.

Nlle Orléans, 17 janvier 1865
18jan—4 J. FIQUET & J. BOUVET.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, linge fait et chapeaux.

PAR E. ROGER & Co. OCTAVE DEJAN, encanteur.

JEUDI, 19 janvier, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 & 47, rue de la Vieille Levée— Un assortiment de marchandises sèches de saison comprenant un assortiment choisi.

—Aussi— 13 ... linge fait pour hommes et enfants, tels que Habits, paletots, pantalons, gilets, chemises, caleçons, &c. &c.

—et— 100 ... chapeaux pour hommes et enfants, comprenant un assortiment de genres nouveaux.

Conditions—à la vente. 18jan

Succession de François Castaing

Billets de Banque, Police d'assurance, Billets à ordre.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

JEUDI, 19 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du ... janvier 1865, les valeurs suivantes appartenant à la succession:

Billets de la Banque de la Louisiane	$[illegible]
Billets de Jourdan	[illegible]
Billets ... par Delvaille & Bertin	[illegible]
Police d'assurance	[illegible]
Billet de Pelerin	[illegible]
... de Couturié	[illegible]
... de J. Azaïeze	[illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 jan 11 17 19

Trois cents lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR Wm. P. VINCENT, encanteur.

JEUDI, 19 courant, il sera vendu à 10 heures dans sa salle d'encan, rue de Chartres No. 16 — [illegible] 12 janv—

Bœuf, épaules, saindoux, poissons, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau au coin des rues Magasins et Gravier.

AUJOURD'HUI, à 11 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, bœuf, épaules, saindoux, maquereau, saumon, morue, ... [illegible] ... Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 19janv—

Terrain amélioré et à prix dans le Deuxième District.

PAR E. M. JACOBS, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu, samedi, 21 janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Pierre, Marais, Villeré ... [illegible]

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

SAMEDI, 2 janvier 1865, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale— [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Entrepôt au Passage de la Bourse et rue Conti.

IL sera vendu lundi, 21 janvier 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir— [illegible]

Plaqué double.

PAR Wm H. BUNNELL, encanteur.

JEUDI, 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans sa salle d'encan, rue Carondelet No 14— [illegible] Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 17 jan

Meubles .... Meubles

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 19 janvier, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall— Un assortiment de meubles, comprenant en partie ... [illegible] Conditions, comptant. 17 janv

Deux barges et environ 30,000 pieds de bois de construction—Vente à l'encan pour le compte de qui il appartiendra.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra, vendredi, 20 janvier, à ... heures du matin, au pied de la rue du Canal— Deux barges de première classe et environ 30,000 pieds de bois de construction. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19jan

30 à 35 bons cultivateurs blancs

SONT demandés sur une habitation sucrière et cotonnière pour y travailler à l'année. [illegible] ... J. S. DEYNOODT, 18 janv—6t 2, rue Carondelet.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison Chaffraix & Gandy est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation. JOHN GANDY. D. A. CHAFFRAIX

Nlle Orléans, 31 décembre 1864. 3 janv—1m

EVITEZ LE TIRAGE.

60........Rue Carondelet.........60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour remplir le tirage ordonné par les ordres généraux No 4 émanés du Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississippi, série courante, peuvent les avoir, à des conditions ... avantageuses, et sans retard, en s'adressant aux soussignés, au No 60 de la rue Carondelet, au premier.

Ayant acquis une grande expérience dans le service militaire, les soussignés se sont à même de se rendre utiles à ceux qui auront besoin de leurs services. [illegible] Conseils gratis. 4 janv—1m ANDREWS & McBETH.

ALFRED BOULIGNY, encanteur
Rue Carondelet, No 20,

S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'actions, de meubles et fait des ventes au dehors.

OCCASION SANS PAREILLE
LION & ANDRÉE,
EN LIQUIDATION.
50 pour cent de rabais.
VENEZ VOIR.
54 et 56....Rue Royale, coin Bienville....54 et 56
17 nov—1m—m j v d

Avis aux Coiffeurs.
MM. LION & ANDRÉE.
Coin Bienville et Royale

VOULANT LIQUIDER leur stock de Cheveux artificiels pour Coiffeurs préviennent qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix. 17nov—2m m j v d

A LOUER.

Le magasin de CONFISERIE du coin des rues Royale et St. Louis, sous l'hôtel St. Louis, à partir du 1er février. S'adresser à O. E. HALL, 15jan—1m à l'Hôtel St. Charles.

VANILLE.

CINQUANTE livres de vanille supérieure venant d'arriver, à vendre par lots chez A. J. SLIREAU, 21déc—1m Au coin des rues Canal et Bourbon.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements bonneterie.

PAR HOFFMAN & MARKS. S. S. ZELNICKER, encanteur. Salle d'encan, rue de Chartres No 58.

MERCREDI, dix & 11 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans leur salle d'encan, au No 58 de la rue de Chartres— [illegible]

COTON—COTON
120 balles de coton à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 19 janvier, à 2 heures, au magasin d'encan, rue du Camp No 89, 120 balles de coton. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente à l'encan de beaux meubles en acajou

PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur.

VENDREDI, 20 janvier, il sera vendu ... rue ... Nos ... de la rue de l'Hôpital, ... [illegible] Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

VENTE PÉREMPTOIRE

d'une forte cargaison de bois de construction, ... [illegible] — Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] ... au poteau 37, 3e District— [illegible]

Grande vente de meubles.

Tout le contenu du Club Pelican au coin des rues Baronne et Canal. — Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à partir de LUNDI, 23 janvier à dix heures du matin, ... [illegible] ... Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

311 lots de quincaillerie, coutellerie, fournitures de bureaux, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

VENDREDI, 20 janvier ... il sera vendu à ... heures du matin, dans ... des Magasins—au premier— [illegible]

Coutellerie, cuillers et assiettes

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 21 janvier, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan de rue Magasins No 47, au premier— [illegible]

Fonds de café en bloc ou en détail, au gré des acheteurs.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.

JEUDI prochain, ... [illegible]

Voiture Buggy, Wagons et un bon cheval trotteur

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 23 ... [illegible]

Grande vente péremptoire de beaux meubles en palissandre et acajou, meubles de ... à manger et à coucher, ... [illegible] ... Bronzes, pendules, &c. &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ. Bureau et Salle d'encan, coin Chartres et St Louis.

JEUDI prochain, 26 janvier, ... il sera vendu SANS RÉSERVE au No 2[illegible] du Camp, entre les rues St Joseph et Delord, ... [illegible] ... Conditions—comptant, en billets du Trésor.

PROPRIETES AMELIOREES DANS LE DEUXIEME DISTRICT.

Désirée Vignaud vs Sophie Vignaud, épouse de E. Guillot & al. pour opérer un partage.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Bureau No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, le 2 février 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans No 3... rendu le ... décembre 1864, les propriétés ... Deuxième District de cette ville, appartenant à la succession de Mme Camille Blanchard, veuve de Vincent Vignaud—

1—Un terrain situé dans le Deuxième District dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourgogne et Rempart, ... [illegible]

2—Un terrain dans l'îlet ci-dessus, désigné par le No 157 et formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Bourgogne, ... [illegible]

3—Un terrain dans le Deuxième District, désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, ... [illegible]

Termes et conditions—Pour les propriétés premièrement et secondement décrites: moitié comptant et la balance à douze mois de crédit en billets des acheteurs, ... [illegible] ... hypothèque.

Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le payement d'un stock note dû à la banque des Citoyens de la Louisiane, ... [illegible] ... payable comme suit: moitié comptant et la balance à douze mois de crédit en billets ... [illegible]

Les assurances à dessus devront être assurées jusqu'au parfait payement des billets et les polices transférées à qui de droit.

Actes de vente, y compris les U. S. Stamps, par devant Abel Dreyfous, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 31déc

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu D. M. Donald alias Charles Donnelly décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de janvier 1865, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai jeudi, 19 de janvier 1865, à 4½ heures P. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson, No 23, dans le 2me District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

Une montre d'or et sa chaîne, une boîte de pharmacien en argent, une paire de boutons en or pour manches, deux paires de lunettes, une malle contenant le linge de corps à l'usage du défunt, un lot de linge de ménage, &c. Le tout suivant inventaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

19janv—1t ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Rosinette Placide, décédée

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 21,172.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de janvier 1865, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, 19 de janvier 1865, à quatre heures et demie P. M., à mon entrepôt rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

Les effets mobiliers appartenant à la dite succession consistant en matelas de coton et de mousse, couvertures de laine, malles et leurs contenus, &c.

Le tout suivant inventaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19jan—1t

PRESSES MECANIQUES.
LOUIS MARCHAND, Imprimeur.
24......Rue Jefferson, près Chartres....24